



Conseil de sécurité

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

New York, le 23 juillet 2025

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante permanente de la Suisse

Monsieur le Président,
Excellence,

Je remercie le Pakistan pour l'organisation de ce débat ouvert consacré à la situation au Moyen-Orient.

La Suisse est bouleversée par les souffrances humaines insoutenables à Gaza, où les civils sont en proie aux hostilités incessantes, aux déplacements de masse et au risque élevé de famine.

En vertu de la quatrième Convention de Genève, Israël a, en tant que Puissance occupante, l'obligation d'approvisionner inconditionnellement et de façon adéquate toute la population sous son contrôle en biens et services essentiels. Israël ne respecte pas cette obligation.

Lorsque la population n'est pas approvisionnée de manière adéquate, les parties au conflit ont l'obligation d'autoriser et de faciliter l'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les personnes dans le besoin. Cette obligation porte sur le résultat et pas seulement sur les moyens mis à disposition. Ni le Hamas ni Israël ne respectent cette obligation. Nous rappelons en outre que l'usage de la famine comme méthode de guerre est interdit et constitue un crime de guerre.

Il est inacceptable que des centaines de civils aient été tués et des milliers blessés alors qu'ils étaient à la recherche de nourriture, notamment près de centres de distribution opérés par la *Gaza Humanitarian Foundation*. Nous exigeons que des enquêtes indépendantes soient

menées sur ces incidents. La militarisation de l'aide porte gravement atteinte aux principes humanitaires et aux normes internationales.

La Suisse soutient les acteurs humanitaires qui respectent les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, notamment les agences onusiennes et leurs partenaires. La *Gaza Humanitarian Foundation* ne remplit clairement pas ces critères. Pire, ses activités engendrent de graves violations du droit international humanitaire. Nous appelons le gouvernement israélien à lever immédiatement toutes les restrictions, y compris à l'espace de la société civile, afin de permettre aux organisations internationales, aux organisations non-gouvernementales et aux médias d'effectuer leur travail de manière sûre et efficace.

Nous sommes fortement préoccupés par l'extension des hostilités par Israël, désormais aussi à Deir al-Balah, avec des conséquences désastreuses sur les civils ainsi que les opérations et les infrastructures humanitaires. Toute attaque contre ceux-ci telles que rapportées notamment à Deir al-Balah, est contraire au droit international humanitaire.

Enfin, nous nous inquiétons de l'annonce par Israël de l'établissement d'une soi-disant « cité humanitaire » au sud de Gaza. Nous rappelons notamment que le transfert forcé de populations est strictement interdit en droit international humanitaire et constitue un crime de guerre.

Monsieur le président,

Depuis les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, que nous avons fermement condamnés, la région est entraînée dans une dangereuse spirale de violence.

A Gaza, la Suisse exhorte les parties – à travers la médiation des Etats-Unis, du Qatar et de l'Égypte – à aboutir à un accord de cessez-le-feu permanent, comprenant aussi la libération de tous les otages et un accès humanitaire sans entrave.

Au niveau régional, les canaux diplomatiques doivent rester actifs pour assurer la mise en œuvre des divers engagements de cessez-le-feu et parvenir à une cessation de toutes les hostilités. Les bons offices de la Suisse sont à disposition des parties en vue d'une désescalade.

Or, l'escalade des violences en Syrie ainsi qu'entre la Syrie et Israël ne fait qu'aggraver l'instabilité régionale. La Suisse condamne, dans ce contexte, toutes les récentes violations du droit international. Le droit international humanitaire exige que les civils soient protégés en tout temps et, conformément à la Charte des Nations Unies, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de tous les pays de la région doivent être strictement respectées.

Enfin, il faut lever un à un tous les obstacles à la paix au conflit au Proche-Orient.

La Suisse condamne les décisions répétées et leur mise en œuvre par le gouvernement israélien visant à l'extension de colonies et d'avant-postes en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, sur fonds d'escalade militaire et de violences toujours plus nombreuses perpétrées par des colons israéliens en toute impunité. L'occupation israélienne, y compris les colonies, sont illégales, comme l'a conclu la CIJ, et doit prendre fin.

L'occupation fait obstacle à la vision formulée par le Conseil de sécurité d'une région composée de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte-à-côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues.

La Suisse soutient cette vision et appelle avec insistance toutes les parties concernées à s'engager en faveur d'une solution politique. La Suisse participera activement à la conférence internationale pour le règlement pacifique de la question palestinienne et la solution à deux États organisée par la France et l'Arabie saoudite sous l'égide des Nations unies à New York.

Je vous remercie.